

REGLEMENT

Tant le jogging que la marche sont organisés dans un but caritatif.

Tout participant veillera à ce que ces épreuves se déroulent dans le meilleur esprit sportif.

Le participant ainsi que ses ayants droits autorisera les organisateurs à utiliser les photos, films ou tout autre enregistrement de cet événement et sur lequel il figurera, notamment ses résultats.

Par notre intermédiaire, il peut recevoir des propositions de partenaires ou autres organisateurs. Il dispose, néanmoins, d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles le concernant. S'il le souhaite, il lui suffit de nous écrire en nous indiquant son nom, prénom, et adresse. Idem pour la non publication de ses résultats.

Tout participant reconnaît avoir pris connaissance du règlement et être apte à la course à pied et/ou à la marche de longue distance et n'avoir aucune contre-indication médicale, ainsi que ses ayants droits et n'engage que sa seule responsabilité en cas de blessure et/ou de tout autre problème de santé survenu à lui-même et/ou à ses ayants droits, lors de la pratique de cette épreuve. Aucun recours ne pourra être engagé à l'encontre des organisateurs, à ce sujet.